

**EXTRAIT DE L'AVIS DE CONCOURS, SUR EPREUVES, POUR LE RECRUTEMENT, SOUS CONTRAT EXCLUSIF A DUREE INDETERMINEE, D'UN ASSISTENT AMMINISTRATIF – CATEGORIE C DE LA CONVENTION DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DU SERVICE SANITAIRE NATIONAL , DANS LE CADRE DE L'ORGANIGRAMME DE L'ARPA – SECTEUR ADMINISTRATIF - BUREAU DU PERSONNEL.**

Le Directeur général de l'ARPE Vallée d'Aoste donne avis du fait qu'un concours externe, sur épreuves, est ouvert en vue du recrutement, sous contrat exclusif à durée indéterminée, d'un assistant administratif – catégorie C de la Convention de travail pour le personnel du Service Sanitaire National, dans le cadre de l'organigramme de l'ARPA Secteur administratif – Bureau du Personnel.

**Titres d'études requis** : diplôme de fin d'études secondaires du deuxième degré.

**Délai de présentation des actes de candidature** : les actes de candidature doivent parvenir au plus tard le **30 septembre 2011 à 12h00**.

**Epreuves du concours** :

Une épreuve préliminaire pour vérifier la connaissance de la langue française ou italienne, selon les modalités visées aux délibérations du Gouvernement régional n° 4660 du 3 décembre 2001 et n° 1501 du 29 avril 2002 ;

A) Une première épreuve écrite, portant sur :

- dispositions en matière de procédure administrative et de droit d'accès aux documents administratifs
- dispositions générales relatives à l'organisation de l'Administration publique

B) Une seconde épreuve écrite, à contenu théorique et pratique portant sur les matières objet de la première épreuve écrite ainsi que sur :

- dispositions en matière d'accès aux organigrammes publics et flexibilité de l'emploi

C) Un entretien sur les matières objet des épreuves écrites, ainsi que sur :

- Loi portant l'institution de l'Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement de la Vallée d'Aoste (loi régionale du 4 septembre 1995 n. 41).
- Notions de comptabilité publique
- Code de conduite des fonctionnaires
- Relations syndicales

**Quelle que soit la langue officielle indiquée dans son acte de candidature, le candidat devra utiliser l'autre langue officielle pour une matière de son choix, lors de l'entretien.**

Pour tout renseignement et pour obtenir l'avis de concours intégral, les intéressés peuvent s'adresser au Bureau des Ressources humaines de l'ARPA – 44, rue Grande Charrière – 11020 Saint-Christophe – du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14h30 à 16h (☎ 0165 278528, [personale@arpa.vda.it](mailto:personale@arpa.vda.it)) ou consulter le site internet [www.arpa.vda.it/albo](http://www.arpa.vda.it/albo) on line/bandi e avvisi.